



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°10_CC_2025_CCDS

PARTICIPATION DE LA CCDS AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (SIA) 2025

Séance du 25 février 2025

Date de convocation : 18 février 2025 – 2^{ème} convocation

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq février à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Françoise FREDOC, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Frédéric LLADERES, Martine PAPAIX, Lauric SOPHIE, Céline ZULEMARO

Absent excusé ayant donné procuration :

Michel-Ange JEREMIE à François RINGUET

Absents excusés :

Véronique JACARIA, Gaëtan STANISLAS, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Michelle ORIZONO HORTH.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Frédéric LLADERES**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation

« La présente délibération vise à se prononcer quant à la participation de la CCDS et sa délégation au Salon International de l'Agriculture (SIA) 2025 qui se tiendra à Paris du 22 février au 2 mars 2025.

Ce salon étant un événement incontournable pour promouvoir la richesse et la qualité des produits agricoles et artisanaux, la participation de la Communauté de Communes Des Savanes au salon permettra de valoriser le savoir-faire des agriculteurs et artisans des Savanes, ainsi que de la Guyane.

Cet évènement sera une opportunité de promouvoir les produits locaux, souvent méconnus et qui méritent d'être mis en avant in fine d'attirer l'attention d'un public diversifié. Le thème du salon cette année est « l'agro transformation ».

Il est proposé de mettre en place un partenariat avec la Collectivité Territoriale de Guyane, la Chambre d'Agriculture de Guyane et la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, tout en soutenant plusieurs producteurs locaux des Savanes.

Cette initiative visera à offrir un véritable lieu d'exploration pour les visiteurs, tout en améliorant l'image et la notoriété de la CCDS.

L'industrie de l'agro-transformation sur le territoire des savanes pourrait bénéficier de la mise en place de zones de transformation agro-industrielle spéciales, comme l'usine de transformation de produits agroalimentaires à Montsinéry-Tonnegrande. Ce projet, financé par l'AFD, permet de transformer des produits locaux tels que le wassai en jus, pulpe congelée ou poudre, destinés à l'exportation et au marché local.

Ce projet pourrait prétendre à des financements dans le cadre des technologies innovantes, améliorant ainsi la productivité et la compétitivité des produits locaux sur les marchés nationaux et internationaux. La participation au SIA 2025 permettrait également de nouer des partenariats stratégiques avec des entreprises et des investisseurs, favorisant ainsi le développement durable et la croissance économique de la région.

La délégation de la CCDS serait composée de 4 producteurs issus du territoire des Savanes et d'agents de la CCDS, afin de garantir une représentation dynamique et représentative de la CCDS.

Le budget de cette participation est estimé à 30 000,00 euros (trente mille euros) réparti sur les postes de dépenses suivants :

- Transport : 9 600 euros
- Hébergement : 13 800 euros
- Restauration : 930 euros
- Communication : 5 670 euros

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE la participation de la CCDS au salon international de l'agriculture (SIA) 2025 à Paris ;

AUTORISE la prise en charge des frais de transport Guyane-Paris A/R, et de l'hébergement de 4 agriculteurs ayant répondu à l'appel à candidature lancé par la CCDS ;

Producteur	Entreprise	Lieu	Produits
Yi YA	YA YI	Saint-Elie	Jacques, miel, confiture, bouilli vert en sachet
Patrick WONG	Lozei Peyi	Sinnamary	Liqueurs, sirops, pâte de piment, pâte d'awara, couac, huile de coco
Florence LOZANGUIEZ	Lagwiyann Bio	Kourou	Pâtes fraîches bio
Carole BOLON BOSSOU	Au jardin de Zaza	Kourou	Wassai, vin de wassai, liqueur de wassai, couac, liqueur de cacao

APPROUVE un budget de 30 000€ pour la participation de la CCDS au SIA 2025 :

- Transport : 9 600 euros
- Hébergement : 13 800 euros
- Restauration : 930 euros
- Communication : 5 670 euros

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025 ;

AUTORISE le Président à SIGNER tous les actes afférents à ce dossier. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 4 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE la participation de la CCDS au salon international de l'agriculture (SIA) 2025 à Paris.

ARTICLE 3 : AUTORISE la prise en charge des frais de transport Guyane-Paris A/R, et de l'hébergement de 4 agriculteurs ayant répondu à l'appel à candidature lancé par la CCDS.

Producteur	Entreprise	Lieu	Produits
Yi YA	YA YI	Saint-Elie	Jacques, miel, confiture, bouilli vert en sachet
Patrick WONG	Lozei Peyi	Sinnamary	Liqueurs, sirops, pâte de piment, pâte d'awara, couac, huile de coco
Florence LOZANGUIEZ	Lagwiyann Bio	Kourou	Pâtes fraîches bio
Carole BOLON BOSSOU	Au jardin de Zaza	Kourou	Wassai, vin de wassai, liqueur de wassai, couac, liqueur de cacao

ARTICLE 4 : APPROUVE un budget de 30 000€ pour la participation de la CCDS au SIA 2025 :

- Transport : 9 600 euros
- Hébergement : 13 800 euros
- Restauration : 930 euros
- Communication : 5 670 euros

ARTICLE 5 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025.

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 01

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 25 février 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,



François RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250303-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-03-2025

Publication le : 03-03-2025